



Demande de reconnaissance d'une exploitation au sens des arts. 6 ss et 29a ss de l'ordonnance fédérale sur la terminologie agricole et la reconnaissance des formes d'exploitation du 7 décembre 1998 (OTerm)

1. **Nom et adresse du requérant :**

Année de naissance :

.....
.....
.....

.....

Formations agricoles achevées :

Autres formations achevées :

Téléphone :

Mobile :

E-mail :

Motif de la demande :

Nouvelle exploitation : Reprise d'exploitation : Partage d'exploitation : Autre :

2. **Nom et adresse de l'ancien exploitant (si reprise ou partage) :**

.....

3. **Type et forme juridique de l'exploitation :**

Type

Forme juridique

▪ Exploitation à l'année :

Oui :

Non :

▪ Personne physique

▪ Société simple

▪ Société à responsabilité limitée (Sàrl)

▪ Société anonyme (SA)

▪ Société en commandite par actions (SEC)

▪ Communauté d'exploitation (CE) ^{1/}

▪ Communauté partielle d'exploitation (CPE) ^{1/}

▪ Autres :

^{1/} Pour les CE et les CPE, un formulaire spécial doit être rempli.

4. **Indications concernant l'exploitation :**

Le centre d'exploitation se trouve à sur la commune de :

Type(s) de production(s) : PER biologique Autres :

Unités de production :

4.1 Surfaces agricoles exploitées

Surfaces en propriété : hectares Surfaces en location : hectares

4.2 Bâtiments

Etable – rural en propriété en copropriété en location en colocation

Cave oui non

4.3 Cheptel détenu dans l'exploitation (uniquement pour la création d'un nouveau cheptel)

..... vaches jeunes bovins moutons chèvres

..... chevaux porcs volailles autres

Numéro(s) BDTA :

4.4 Autonomie de l'exploitation (organisation et main-d'œuvre)

4.4.1 Le requérant gère son exploitation pour son propre compte, à ses risques et périls et en assume le risque commercial : oui non

Le requérant partage les responsabilités précitées :

a) Avec une personne physique : oui non

Si oui, laquelle :

b) Avec une personne morale (SA, Sàrl ou autre) : oui non

Si oui, laquelle :

4.4.2 Le requérant utilise-t-il de la main-d'œuvre externe ? oui non

4.4.3 Le requérant tient-il une comptabilité propre à son exploitation ? oui non

4.4.4 Liens avec une ou des exploitations situées dans un autre canton : oui non
Si oui, la/lesquelles ?

5. **Nom, prénom et date de naissance du responsable de la saisie des données agricoles en ligne :**

.....

6. **Remarques :**

.....
.....

7. **Acceptation de la reprise ou du partage de l'exploitation :**

Lieu et date :

L'ancien exploitant :

.....

.....

Le soussigné atteste que les indications fournies sont exactes et conformes à la vérité.

Il confère à la Commission de reconnaissance des exploitations (ci-après : la CRE) le droit de traiter les données rattachées à la présente demande et de les transmettre aux tiers concernés, dont l'Office fédéral de l'agriculture – OFAG et l'Office cantonal des paiements directs – OPdir. Il autorise les autorités fédérales, cantonales et communales à communiquer à la CRE tous documents et informations en rapport avec la reconnaissance d'exploitation. A cet effet, il délègue expressément ces collectivités de leur obligation de conserver le secret. La CRE est habilitée à se procurer les renseignements pertinents et à consulter les dossiers officiels.

Le soussigné autorise expressément les autorités fiscales cantonales, par le Service cantonal des contributions, à remettre à la CRE une copie de ses deux dernières taxations fiscales en application de l'art. 96 OPD. Si le requérant se prévaut d'une activité pratique exercée pendant au moins trois ans selon l'art. 4 al. 2 let. b OPD, le Service cantonal des contributions transmettra une copie de ses trois dernières taxations fiscales.

Le soussigné est rendu attentif aux frais de procédure stipulés par l'art. 4 du règlement fixant le tarif des prestations cantonales en matière agricole du 11 janvier 2017, lequel prévoit également une facturation en cas de décision négative ou d'abandon de procédure après signature de la demande officielle.

Lieu et date :

Le requérant :

.....

.....

La demande doit être adressée au : Service cantonal de l'agriculture, Commission de reconnaissance des exploitations Case postale 621, 1951 Châteauneuf-Sion
--

Elle doit être accompagnée des documents exigés (voir liste annexée)
